



Problème de voisinage terrain en pente

Par **titoune**, le **20/06/2017** à **11:16**

bonjour,

Mon terrain est en pente. Quant je l'ai acheté, il n'y avait que de la terre pas de clôture avec mon voisin du dessous. Un jour, ce monsieur est allé se plaindre à la mairie parce qu'il avait peur que mon véhicule garé dans la cour tombe chez lui. La mairie m'a demandé de garer mon véhicule dehors. Je l'ai fait mais ensuite une personne m'a affirmé que c'était ridicule, que l'on ne pouvait pas me demander cela. J'ai donc cessé de garer mon véhicule dehors. Les problèmes ont recommencés, mon voisin est allé à la mairie en invoquant le fait que ma maison représentait un péril imminent (en cas de forte pluie, la terre pouvait tomber chez lui). J'ai donc proposé de construire un mur de soutènement ce qui a été accepté or dans 3 mois je suis convoqué au tribunal car ce monsieur a été déposé plainte car ce mur risque de tomber chez lui. Je tiens préciser que ce monsieur a vendu sa maison. Selon lui, il l'aurait vendu à perte à cause de ce mur. Il demande des dommages et intérêts. Qu'est ce que je risque ? Le couple qui a racheté la maison ne veut pas que j'enlève le mur.

Merci

Par **BrunoDeprais**, le **20/06/2017** à **11:23**

Bonjour

En effet la mairie n'a pas à vous dire d'aller stationner hors de chez vous.

Pour le mur, il faudrait quand même savoir dans quel état il est.....

Ensuite votre voisin semble avoir été en civil, il y a peu de chance qu'il obtienne grand chose, mais vous pouvez peut être demander vous-même des dommages et intérêts pour procédure

abusive et selon le cas infamante.

Par **jos38**, le **20/06/2017** à **11:27**

bonjour. déjà en mai 2015, vous parliez de ce problème. vous dites que le mur a été accepté. par qui? est-ce que vous lui en avez parlé, ce mur étant donc mitoyen avec sa propriété. les distances et hauteur ont été respectées?